



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration

ACMT 28 février 2025

Mr le Président, Mesdames, Messieurs les membres du CSA

Dans le cadre de ce CSA spécial **Force Ouvrière Justice** s'inscrit comme une force de proposition et s'investi largement dans les dossiers internes relatifs à une réelle amélioration des conditions de travail des personnels.

Pour rappel, lors des **ACMT de 2024** dans le cadre de la 2eme enveloppe l'un des projets portés par **Force Ouvrière Justice** a été validé au niveau interrégional :

- **Création abri vélo MAF valeur 24 000 €.**

D'autres projets sous l'impulsion de **Force Ouvrière Justice** ont été réalisés sur le budget de fonctionnement

- **Plan de sécurisation des cours de promenade.**

Nous rappelons la demande **Force Ouvrière Justice** concernant la sécurisation pluriannuelle de ces zones au regard des incidents majeurs survenus sur ces zones. Pour l'année 2024/2025 les travaux de rehaussements des murs d'enceinte du bâtiment D5 est toujours en cours.

- **Plan de sécurisation périmétrique de la PEP/Guérîte/Abri famille.**

L'ajout de barrières aux entrées et sorties, incluant l'ajout de tourniquets de sécurité. Le rehaussement des grillages permettant la matérialisation de l'infraction en cas de rassemblements intempestifs.

Dans la continuité de la sécurisation de la guérîte **Force Ouvrière Justice** a demandé l'ajout de passe documents sécurisé, d'un système d'interphonie afin d'éviter le contact physique direct. Pour finir la rénovation des sols, l'ajout de film occultants pour protéger les agents du soleil mais aussi garantir l'intimité des agents en poste.

- **Sécurisation du Mess des Personnels.**

L'ajout de tourniquet ainsi que la délimitation périmétrique renforcée par des grillages.

Par ailleurs, nous tenons à souligner la mobilisation des services du DAF concernant la gestion et la distribution relatives aux ACMT 2024 qui se sont déroulées dans de meilleures conditions.

Nous remercions également le service du DPERM dans le cadre de nos différents échanges et leur réactivité pour répondre au mieux à nos sollicitations.

Pour rappel, lors de notre déclaration liminaire du 05 mars 2024, **Force Ouvrière Justice** avait sollicité un état des lieux des différents salles de repos des structures en vue des éventuels travaux et réaménagement en meuble. Cet état des lieux a été effectué en appui avec notre organisation professionnelle.

De ce fait, **Force Ouvrière Justice** demande un calendrier prévisionnel pour l'exécution des travaux, et le remplacement des matériels défectueux selon le périmètre et le champ de compétences de chacun.

S'agissant des ACMT 2025 **Force Ouvrière Justice** regrette que le budget alloué n'augmente pas avec cette inflation galopante.

Dans le cadre de la seconde enveloppe des ACMT 2025 **Force Ouvrière Justice** soumet les projets suivants à cette instance :

1/ **Création d'un parcours sportif extérieur WORKOUT (sécurisée)** côté parking unité de vie et dans la continuité **la création d'un « city stade »**.

2/ **Réhabilitation et rafraîchissement des salles de repos** de tous les bâtiments ainsi que la création d'une cuisine meublée pour le quartier disciplinaire D2.

3/ **Force Ouvrière Justice** propose pour d'améliorer les conditions de travail un projet de rénovation des passerelles des cours de promenade avec l'implantation d'une zone fermée au sein ce poste stratégique.

Conformément aux attentes de notre organisation, nous soutenons **l'implantation de guérites vitrées et cloisonnées comprenant un chauffage réversible, un fauteuil adapté et une isolation des sols**.

Pour information, **une lettre ouverte datant du 20 février 2025** en ce sens a été adressée au chef d'établissement pour répondre à cette urgence.

En effet, celle-ci permettrait de protéger les agents affectés dans cette zone, du froid, de la chaleur, mais aussi simplifieraient les relèves appliquées toutes les 30 minutes. Pour preuve les relevés de température très basses (cf. registre SST).

Pour répondre provisoirement et dans l'immédiateté aux difficultés rencontrées au sein de ces lieux, l'installation provisoire de souffleurs de chantiers ont été déployés au vu des températures insupportables qui nous ont été communiquées par les agents affectés à ces différents postes. **Force ouvrière Justice** réclame une solution pérenne avec **la priorisation** de ce projet.

4/ **Rénovation de la PEP**

Force Ouvrière Justice demande également dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail le rafraîchissement des murs et sols de ce poste sensible occupé 24/24. L'ajout de pupitres aux tailles adéquates, de sièges conformes, de caissons de rangements et de supports kit mural documents.

Force Ouvrière Justice souhaite repenser l'ergonomie de ce poste sécurisé afin de garantir de meilleures conditions de travail aux agents de la PEP si stratégiques et indispensables. L'idéal serait un projet global de rénovation de la PEP.

Dans la continuité nous demandons aussi **la réfection de l'ancien PCI en salle de repos annexe PEP.**

5/ **Sécurisation de la guérite.**

6/ **Signalisation sur les différentes zones du domaine.**

7/ **Réhabilitation du terrain de foot du domaine et la création d'un complexe sportif.** Ce projet ambitieux suscite le concours de la DAP/DISP de Paris / Etablissement au regard du coût chiffré.

8/ **Implantation de panneaux photovoltaïques dans la continuité de notre demande d'installation de bornes de rechargement électrique.**

9/ **Rénovation et agrandissement de l'unité de vie.**

10/ **Construction d'un quatrième foyer hôtel.**

11/ **Création d'une piste cyclable sécurisée.**

Par ailleurs sur le volet RQTH, **Force Ouvrière Justice** rappelle les obligations de l'employeur sur le nombre de places de stationnement réservé aux personnes dites en situation de handicap actuellement au nombre de 5 au lieu des 8 réglementaires soit 2%. Mais aussi sur l'installation de lavabos et de barre d'appui WC pour répondre à la réglementation en vigueur.

Force Ouvrière Justice remarque une multiplication des demandes de chauffages d'appoint au sein de l'ensemble de l'établissement. Ce constat montre une dégradation des conditions de travail liées à la déperdition de chaleur dû au mauvais choix d'isolation de notre établissement. Il est donc nécessaire qu'une réflexion soit portée sur cette problématique.

Force Ouvrière Justice sollicite également un comité de suivi des ACMT.

Pour conclure, les représentants des personnels **Force Ouvrière Justice** siégeant au sein de cette instance tiennent à saluer l'investissement des acteurs contribuant de près ou de loin à l'élaboration des ACMT 2025.

Les membres FO Justice CSA local

Adresse du Bureau local : Base vie
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](#)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 28 février 2025

